



# Réforme Facture Électronique **OPÉRATIONS DOMCOM**

# Opérations B2B (livraison de biens) DOMCOM

Opérations B2B (livraison de biens)		DESTINATAIRE / BÉNÉFICIAIRE OPÉRATION			
		MÉTROPOLE	DOM: Guadeloupe Martinique Réunion	DOM: Guyane Mayotte	COM: Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, St Barthélemy, St Martin, St Pierre et Miquelon et TAAF
EMETTEUR / FOURNISSEUR	MÉTROPOLE	E-invoicing (289 bis du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur
	DOM: Guadeloupe Martinique	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-invoicing (289 bis du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur
	DOM : Réunion	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur
	DOM: Guyane Mayotte	Principe: hors champ, Exception: opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur	Principe: hors champ, Exception: opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur	Principe: hors champ, Exception: opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur	Principe: hors champ, Exception: opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur
	COM: Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, St Barthélemy, St Martin, St Pierre et Miquelon et TAAF	Principe: hors champ, Exception: opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur	Principe: hors champ, Exception: opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur	Principe: hors champ, Exception: opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur	Principe: hors champ, Exception: opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur

Source : document officiel produit par la DGFIP

# Opérations B2B (prestation de services) DOMCOM

Opérations B2B (prestation de services)		DESTINATAIRE / BÉNÉFICIAIRE OPÉRATION			
		MÉTROPOLE	DOM : Guadeloupe Martinique Réunion	DOM : Guyane Mayotte	COM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, St Barthélemy, St Martin, St Pierre et Miquelon et TAAF
EMETTEUR / FOURNISSEUR	MÉTROPOLE	E-invoicing (289 bis du CGI) Par l'émetteur	E-invoicing (289 bis du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur
	DOM : Guadeloupe Martinique Réunion	E-invoicing (289 bis du CGI) Par l'émetteur	E-invoicing (289 bis du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur
	DOM : Guyane Mayotte	Hors champ pour l'émetteur <b>E-reporting par le destinataire</b> en cas d'acquisition de PS (art. 290-I-10°)	Hors champ pour l'émetteur <b>E-reporting par le destinataire</b> en cas d'acquisition de PS (art. 290-I-10°)	Principe : hors champ, Exception : opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur	Principe : hors champ, Exception : opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur
	COM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, St Barthélemy, St Martin, St Pierre et Miquelon et TAAF	Hors champ pour l'émetteur <b>E-reporting par le destinataire</b> en cas d'acquisition de PS (art. 290-I-10°)	Hors champ pour l'émetteur <b>E-reporting par le destinataire</b> en cas d'acquisition de PS (art. 290-I-10°)	Principe : hors champ, Exception : opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur	Principe : hors champ, Exception : opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur

Source : document officiel produit par la DGFIP

# Opérations B2B (prestation de services ou livraison de biens) DOMCOM

Opérations B2B (prestation de services ou livraison de biens)		DESTINATAIRE / BÉNÉFICIAIRE OPÉRATION			
		MÉTROPOLE	DOM : Guadeloupe Martinique Réunion	DOM : Guyane Mayotte	COM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, St Barthélemy, St Martin, St Pierre et Miquelon et TAAF
EMETTEUR / FOURNISSEUR	MÉTROPOLE	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur
	DOM : Guadeloupe Martinique Réunion	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur	E-reporting (290 I 1° du CGI) Par l'émetteur
	DOM : Guyane Mayotte	Principe : hors champ, Exception : opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur	Principe : hors champ, Exception : opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur	Principe : hors champ, Exception : opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur	Principe : hors champ, Exception : opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur
	COM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, St Barthélemy, St Martin, St Pierre et Miquelon et TAAF	Principe : hors champ, Exception : opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur	Principe : hors champ, Exception : opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur	Principe : hors champ, Exception : opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur	Principe : hors champ, Exception : opérations visées à l'article 290 II du CGI → e-reporting émetteur

Source : document officiel produit par la DGFIP



Ce qui compte, c'est vous